

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



Un Peuple ■ Un But ■ Une Foi

—
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT



Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SECNSA)

EXPLOITATION FAMILIALE RESILIENTE

EFR

COMPOSANTE 2 DES NOUVEAUX TERROIRS RÉSILIENTS (NTR)



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	2
CHAPITRE 1 : CADRE CONCEPTUEL DES NTR.....	3
1.1. Orientation stratégique des NTR	3
1.2. Approche systémique des Nouveaux Terroirs Résilients.....	3
CHAPITRE 2 : SITUATION DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE AU SENEGAL.....	5
2.1. Problématique de l'insécurité alimentaire.....	5
2.2. Situation de l'insécurité alimentaire	5
2.3. Réalisation des EFR.....	6
CHAPITRE 3 : PRESENTATION DU MODELE D'EXPLOITATION FAMILIALE RESILIENTE.....	9
3.1. Définition de l'EFR	9
3.2. Processus de ciblage des ménages dans les terroirs	9
3.3. Étapes d'identifications et d'analyse de l'EF.....	10
3.4. Présentation d'un modèle intégré d'EFR (Coûts et avantages).....	10
3.5. Impacts sur la sécurité alimentaire et la nutrition	13
CHAPITRE 4 : CADRE DE MISE EN ŒUVRE.....	14
4.1. Schéma organisationnel	14
4.2. Développement de partenariat	15
4.3. Planification opérationnelle	16
CHAPITRE 5 : SUIVI ET EVALUATION	16
5.1. Types de suivi et procédures.....	16
5.2. Contrôles périodiques de mise en œuvre	17
5.3. Organisation des missions de contrôle périodique.....	17
5.4. Critères de suivi et de l'évaluation	18

INTRODUCTION

La problématique de la sécurité alimentaire est, pour les pays du Sahel et de l’Afrique de l’Ouest, un enjeu social, économique mais aussi politique que les pouvoirs publics cherchent à juguler. C’est tout le sens et le poids qu’il convient de donner à l’Objectif de Développement Durable (ODD) 2, qui vise à l’échelle mondiale, à « éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l’agriculture durable » d’ici à 2030.

Le rapport de la FAO en 2017 sur « l’État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde », révèle que près d’une personne sur dix (9,3 %) a été en proie à une insécurité alimentaire sévère ces trois dernières années. Cette situation montre qu’après une longue période de recul, la faim semble gagner à nouveau du terrain, particulièrement dans les pays de l’Afrique subsaharienne, de l’Asie du Sud-est et de l’Asie de l’Ouest.

A l’instar des pays sahéliens, le Sénégal a subi les effets négatifs des crises majeures de ces dernières années du fait de sa situation biophysique et économique défavorable fragilisée davantage par les péjorations climatiques. Les principales causes de l’insécurité alimentaire au Sénégal découlent de la faiblesse de la résilience des ménages et des communautés. Autrement dit ces causes sont essentiellement la pauvreté des ménages, la faiblesse de la productivité agricole, la dégradation des moyens d’existence, la faiblesse des instruments de gestion des crises alimentaires, la faiblesse de la gouvernance de la sécurité alimentaire et de la résilience des populations.

Dans l’optique d’inverser cette situation d’insécurité alimentaire, le Sénégal a adopté depuis 2014 un nouveau modèle de développement économique et social, le Plan Sénégal Émergent (PSE), et en 2016 une Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience (SNSAR), dont l’ensemble des axes sont arrimés à ce document de cadrage de l’ensemble des politiques et stratégies au niveau national. En vue de son opérationnalisation pour la période 2018-2022, l’État du Sénégal a procédé à la validation en novembre 2017 du Programme National d’Appui à la Sécurité Alimentaire et à la Résilience (PNASAR). Ce dernier a pour but de « **contribuer à l’amélioration durable de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages, notamment les plus vulnérables, ainsi qu’au renforcement de leurs capacités de résilience, d’ici à 2022** »

Ce programme quinquennal est constitué de cinq sous programmes dont le sous-programme C qui est une innovation majeure avec l’apparition du concept des « Nouveaux Terroirs Résilients » (NTR), nouveaux espaces économiquement et socialement homogènes, devant permettre de bâtir de véritables remparts contre l’insécurité alimentaire et d’engendrer des dynamiques vertueuses de résilience des populations les plus exposées aux risques et chocs.

Le sous-programme des NTR est structuré autour de trois composantes clés : le Système d’Information sur les Ressources de Terroirs (SIRT), les Exploitations Familiales Résilientes (EFR) et les Unités Mobile de prestation de Services Agricoles (UMSA).

Ainsi, ce document fait une présentation de l’étude détaillée de la composante EFR en mettant l’accent sur la définition de l’EFR, son mode de fonctionnement, ses contraintes et ses limites, le mode de sélection des EF bénéficiaires, le modèle de ferme intégrée à mettre en place et les mécanismes de mise en œuvre et de suivi.

CHAPITRE 1 : CADRE CONCEPTUEL DES NTR

1.1. Orientation stratégique des NTR

Les Nouveaux Terroirs Résilients (NTR), constituent une des composantes majeures du PNASAR dont l'ambition est d'apporter une innovation dans l'approche de la lutte contre l'insécurité alimentaire au Sénégal. Il s'agit d'apporter *une réponse économique durable à une problématique humanitaire et sociale*.

➤ Vision des NTR

D'ici 2035, les ménages vulnérables ont accès dans leur terroir par eux même a des aliments sains et nutritifs avec de fortes capacités de résilience.

➤ But des NTR

Contribuer à bâtir de véritables remparts contre l'insécurité alimentaire en diversifiant les systèmes de production et en protégeant les moyens d'existence des ménages vulnérables.



1.2. Approche systémique des Nouveaux Terroirs Résilients

« Un terroir est un espace géographique délimité défini à partir d'une communauté humaine qui construit au cours de son histoire un ensemble de traits culturels distinctifs, de savoirs et de pratiques, fondés sur un système d'interactions entre le milieu naturel et les facteurs humains. Les savoir-faire mis en jeu révèlent une originalité, confèrent une typicité et permettent une reconnaissance pour les produits ou services originaires de cet espace et donc pour les hommes qui y vivent. Les terroirs sont des espaces vivants et innovants qui ne peuvent être assimilés à la seule tradition ». (Source : INRA-INAO-UNESCO, la charte Terroirs & Cultures, 2005)

En d'autres termes, en corrélation avec l'approche NTR, le terroir se conçoit comme *un espace tridimensionnel où le social, l'économique et la biophysique s'imbriquent, s'intègrent et créent une dynamique dont il s'agit de percevoir et de comprendre la complexité afin de planifier et de mettre en œuvre des actions plus efficaces*.

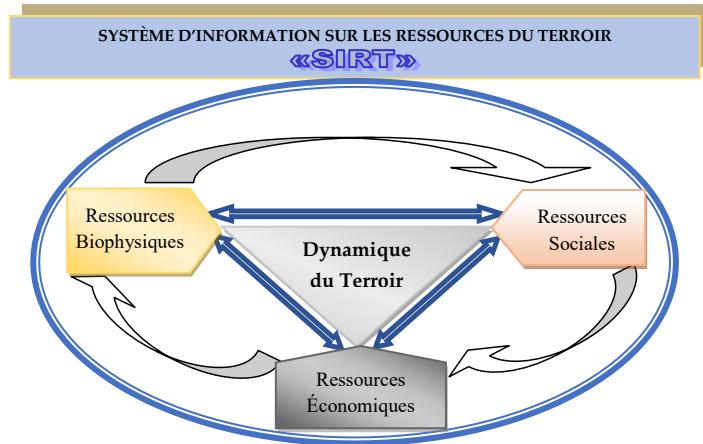


Les trois composantes des NTR se déclinent ainsi qu'il suit :

➤ Système d'Informations sur les Ressources de Terroirs (SIRT)

Le SIRT est un dispositif élaboré, utilisant les technologies modernes de l'information et de la communication en vue de renseigner sur les ressources spécifiques - biophysiques, sociales et économiques - que recèle chacun des terroirs définis comme tel, en termes d'avantages comparatifs.

C'est aussi un outil qui vise l'intégration de ces connaissances permettant une prise de décision adéquate et rapide contribuant à l'amélioration de la situation de la sécurité alimentaire et de la résilience.



➤ Exploitations Familiales Résilientes (EFR)



Une Exploitation Familiale résiliente (EFR) est une entité physique et sociale constituée d'un ménage de 4 à 5 personnes, disposant d'une superficie d'au moins un (1) hectare.

La mise en œuvre des EFR consiste à aider les ménages ciblés à disposer d'un espace de production comprenant une source d'eau pérenne (puits équipé au solaire, ou motopompe sur un cours d'eau) permettant des activités agricoles diversifiées toute l'année.

Chaque EFR comprend un système de production végétale (maraîchage, arboriculture, production de céréales) et un système de production animale (petits ruminants, volaille, principalement de pintades et ou canard de barbarie, un bassin piscicole).

Les EFR constituent un levier important de développement de l'économie locale : elles offrent des productions végétales et animales, source d'une alimentation saine et nutritive ; c'est aussi une base de vie. Une des marques déposées des EFR est qu'elles préconisent et adoptent des techniques de production écologique (réduisant au maximum l'usage des produits et engrais chimiques).

➤ Unité Mobile de Prestation de Services Agricoles

Les Unités Mobiles de Prestation de Services Agricoles (UMSA) sont des entités économiques portées par des jeunes formés au préalable dans des incubateurs d'entrepreneurs agricoles (ANIDA, ANA, etc.), les écoles de formation et/ou centres dédiés aux métiers de l'agriculture.

Ces jeunes seront identifiés dans les terroirs identifiés. Le cas échéant, les critères de sélection porteront, principalement, sur leur engagement, matérialisé sur le terrain par des initiatives de base visibles, par exemple.

Chaque UMSA comptera 2 à 3 jeunes et sera dotée de moyens logistiques appropriés permettant d'assurer des prestations rapides et adaptés aux besoins des EFR.



CHAPITRE 2 : SITUATION DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE AU SENEGAL

2.1. Problématique de l'insécurité alimentaire

Au Sénégal les crises alimentaires successives enregistrées dans la dernière décennie, à savoir celles des années 2005, 2008, 2010 et 2012, ont mis en lumière les limites des politiques visant à atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

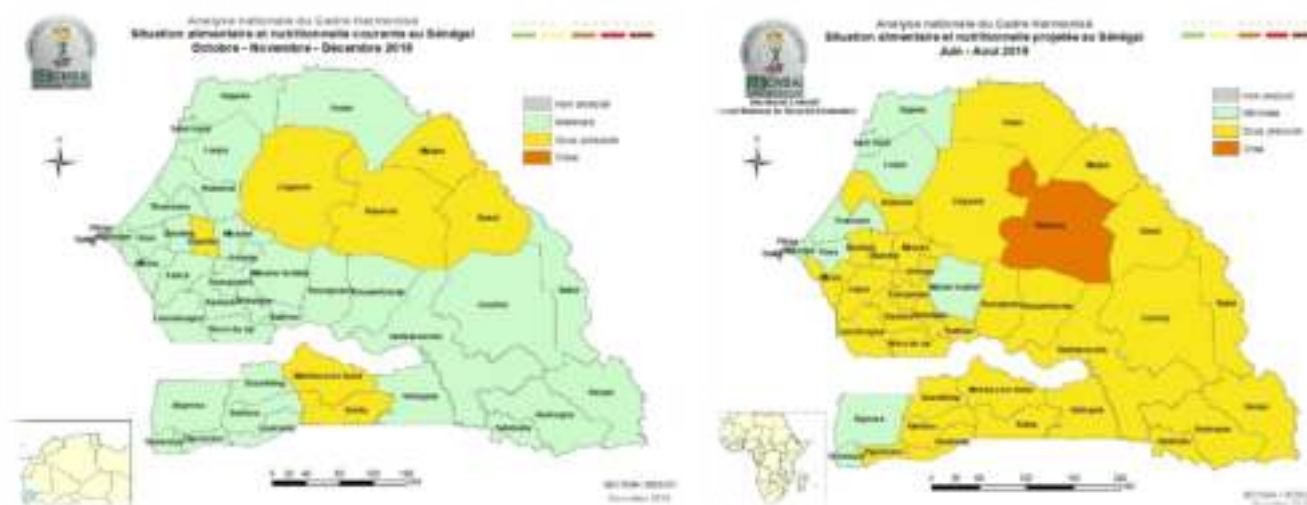
Les différentes enquêtes de sécurité alimentaire révèlent une prévalence élevée de l'insécurité alimentaire dans plusieurs régions du pays. Au niveau national le taux d'insécurité alimentaire n'a pas connu une amélioration au regard des taux enregistrés avec l'AGVSAN, 2010, l'ENSAN 2013 et l'ENSAS 2016.

L'analyse par milieu de résidence montre une détérioration progressive en zone rurale passant de 13%, à 19% puis à 23% respectivement en 2010, 2013 et 2016. Par contre en milieu urbain, après la hausse de la prévalence de l'insécurité alimentaire de 2013 (12%) liée à la crise de 2012, la situation s'est nettement améliorée avec des ménages ayant une consommation alimentaire pauvre limite de 10%. (ENSAS 2016).

Toutes les enquêtes et évaluations de vulnérabilité liée à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle : ateliers du cadre harmonisé 2013-2015, Enquête Nationale de Sécurité Alimentaire et de Nutrition de 2013 (ENSAN, 2013), de l'Enquête SMART de 2012 et 2014, de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal de 2011 (ESPS II), de l'Enquête Rurale Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (ERASAN 2014) ; révèlent une situation généralement préoccupante dans les sept (07) régions du nord, de l'Est et du Sud : Kédougou, Kolda, Matam, Saint-Louis, Sédhiou, Tambacounda et Ziguinchor. Au total, vingt (20) départements administratifs sont concernés par cette situation de vulnérabilité quasi-permanente : Kédougou, Salémata, Saraya, Kolda, Médina Yoro Foulah, Vélingara, Matam, Kanel, Ranérou, Podor, Sédhiou, Bounkiling, Goudomp, Tambacounda, Koumpentoum, Goudiry, Bakel, Ziguinchor, Bignona et Oussouye.

2.2. Situation de l'insécurité alimentaire

A l'issue du Cadre Harmonisé de novembre 2018, les résultats présentés dans les cartes ci-dessous indiquent de la situation courante et projetée de la population en insécurité alimentaire dans les 42 départements du Sénégal.



2.3.Réalisation des EFR

Comme indiqué dans le PNASAR, il est prévu la réalisation de 90 000 EFR sur toute l'étendue du territoire national au cours des 20 prochaines années. L'installation de ces EFR impactera positivement sur les conditions de vie des populations bénéficiaires, en renforçant substantiellement leur sécurité alimentaire et leur résilience à l'échelle des terroirs.



2.3.1. Répartition des EFR

Ces 90 000 EFR sont répartis en raison de 4 500 EFR par année. Annuellement, une planification de ces 4 500 EFR à réaliser seront identifiées en fonction du pourcentage de la population totale en phase sous pression (Ph 2) avec les résultats du Cadre Harmonisé.

En se basant sur les résultats de l'analyse des données du Cadre Harmonisé de novembre 2018, le tableau ci-dessous indique la répartition des EFR à réaliser par département par année.

Tableau 1 : Répartition des EFR à réaliser par département

2 ^{ème} niveau administratif	3 ^{ème} niveau administratif	Population totale	Population totale en phase sous pression (Ph 2)			Nombre de EFR par an à réaliser	Répartition des EFR par an en fonction du % de la population en Ph2			
			%	Nombre de personnes	Nombre de ménages		20% et plus	15 à 19%	10 à 14%	Moins de 10%
KEDOUGOU	SALEMATA	26 920	16%	4 307	538	10		10		
	KEDOUGOU	95 599	12%	11 472	1 434	28			28	
	SARAYA	61 756	17%	10 499	1 312	25		25		
ZIGUINCHOR	ZIGUINCHOR	299 364	15%	44 905	5 613	108		108		
	BIGNONA	304 535	10%	30 454	3 807	73			73	
	OUSSOUYE	58 280	9%	5 245	656	13				13
KOLDA	KOLDA	295 795	21%	62 117	7 765	149	149			
	MYF	166 042	19%	31 548	3 944	76		76		
	VELINGARA	334 746	11%	36 822	4 603	88			88	
SEDHIOU	SEDHIOU	184 742	15%	27 711	3 464	67		67		
	BOUNKILING	177 706	10%	17 771	2 221	43			43	
	GOUDOMP	190 557	12%	22 867	2 858	55			55	
FATICK	FATICK	413 302	9%	37 197	4 650	89				89
	FOUNDIOUGNE	340 444	10%	34 044	4 256	82			82	
	GOSSAS	116 612	12%	13 993	1 749	34			34	
KAFFRINE	KAFFRINE	257 696	8%	20 616	2 577	50				50
	MBIRKILANE	125 596	11%	13 816	1 727	33			33	
	KOUNGHEUL	202 803	7%	14 196	1 775	34				34
	MALEM HODDAR	117 462	9%	10 572	1 322	25				25
TAMBACOUNDA	BAKEL	171 521	7%	12 006	1 501	29				29
	TAMBACOUNDA	369 510	11%	40 646	5 081	98			98	
	GOUDIRY	141 853	10%	14 185	1 773	34			34	
	KOUMPEMTOUM	158 634	13%	20 622	2 578	50			50	
DAKAR	RUFISQUE	583 774	14%	81 728	10 216	196			196	
LOUGA	KEBEMER	306 043	17%	52 027	6 503	125		125		
	LINGUERE	285 743	28%	80 008	10 001	192	192			
	LOUGA	440 859	15%	66 129	8 266	159		159		
MATAM	MATAM	342 164	20%	68 433	8 554	164	164			
	KANEL	299 471	20%	59 894	7 487	144	144			
	RANEROU	64 402	22%	14 168	1 771	34	34			
SAINT-LOUIS	DAGANA	282 804	14%	39 593	4 949	95		95		
	PODOR	433 811	15%	65 072	8 134	156		156		
	SAINT-LOUIS	346 926	12%	41 631	5 204	100			100	
DIOURBEL	DIOURBEL	322 762	23%	74 235	9 279	178	178			
	BAMBEY	360 380	15%	54 057	6 757	130		130		
	MBACKE	1 118 849	10%	111 885	13 986	269			269	
THIES	MBOUR	787 349	18%	141 723	17 715	340		340		
	THIES	786 097	15%	117 915	14 739	283		283		
	TIVAOUNE	532 261	16%	85 162	10 645	205		205		
KAOLACK	KAOLACK	587 730	15%	88 160	11 020	212		212		
	NIORO	429 198	16%	68 672	8 584	165		165		
	GUINGUINEO	138 506	18%	24 931	3 116	60		60		
TOTAL		13 060 604		1 873 034	234 129	4 500	862	2 216	1 182	240

2.3.2. Phase de démarrage

Pour l'année 2019, considérée comme phase de démarrage de la mise en place des EFR, il est prévu de réaliser 100 EFR sur toute l'étendue du territoire national en prenant en compte les départements identifiés comme étant les plus affectés par l'insécurité alimentaire selon les résultats du Cadre Harmonisé de novembre 2018. Le tableau qui suit en fait la présentation.

Tableau 2 : Répartition des 100 EFR pour la phase de démarrage en fonction du pourcentage de la population totale en phase 2 du Cadre Harmonisé

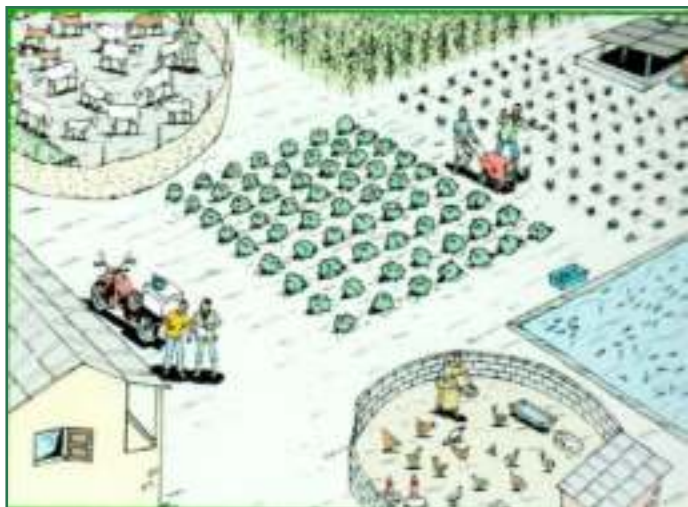
Régions	Départements	Répartition des EFR en fonction du pourcentage de la population totale en phase 2 du Cadre Harmonisé			
		20% et plus	15 à 19%	10 à 14%	Moins de 10%
KEDOUGOU	SARAYA			5	
ZIGUINCHOR	OUSSOUYE				5
KOLDA	KOLDA	8			
	MYF		5		
SEDHIOU	SEDHIOU		5		
FATICK	FATICK				5
KAFFRINE	MALEM HODDAR				5
TAMBACOUNDA	BAKEL				5
	KOUMPEMTOUM			5	
DAKAR	RUFISQUE			5	
LOUGA	KEBEMER		5		
	LINGUERE	9			
MATAM	KANEL	5			
	RANEROU	5			
SAINT-LOUIS	DAGANA			5	
DIORBEL	DIORBEL	8			
THIES	MBOUR		5		
KAOLACK	GUINGUINEO		5		
TOTAL		35	25	20	20

A la lecture de ce tableau, les quatre régions les plus affectées par l'insécurité alimentaire (Kolda, Matam, Louga et Diourbel) ont un pourcentage se situant à plus de 20% en phase sous pression (Ph 2). Raison pour laquelle 35 EFR leur sont affectées ; le même procédé a prévalu dans la répartition des 65 autres EFR pour les autres départements ayant des pourcentages se situant respectivement entre 15 à 19% ; 10 à 14% et moins de 10%.

Toutefois, il sera possible de concentrer les efforts sur les cinq (5) départements (Kolda, Linguère, Kanel, Ranérou et Diourbel) les plus affectés par l'insécurité alimentaire dont le taux se situe à plus de 20%, en raison de 20 EFR dans chacun d'eux. Cette planification permettra une meilleure maîtrise du processus de mise en œuvre des EFR en identifiant les limites et les difficultés, les dysfonctionnements et les solutions appropriées à apporter pour une bonne exécution des activités au cours des années suivantes de mise à l'échelle au niveau national.

CHAPITRE 3 : PRESENTATION DU MODELE D'EXPLOITATION FAMILIALE RESILIENTE

3.1. Définition de l'EFR



Une Exploitation Familiale résiliente (EFR) est une entité physique et sociale constituée d'un ménage de 4 à 5 personnes, disposant d'une superficie d'au moins un (1) hectare.

La mise en œuvre des EFR consiste à aider les ménages ciblés à disposer d'un espace de production comprenant une source d'eau pérenne (puits équipé au solaire, ou motopompe sur un cours d'eau) permettant des activités agricoles diversifiées toute l'année.

Les EFR se présentent ainsi comme un pilier important de l'économie rurale : elles contribuent à la sécurité et à la souveraineté alimentaire des ménages en leur fournissant des produits sains et nutritifs ; mais aussi favorisent l'apport de revenus additionnels par la mise en marché des produits excédentaires issus des exploitations pour la prise en charge des autres besoins sociaux de base.

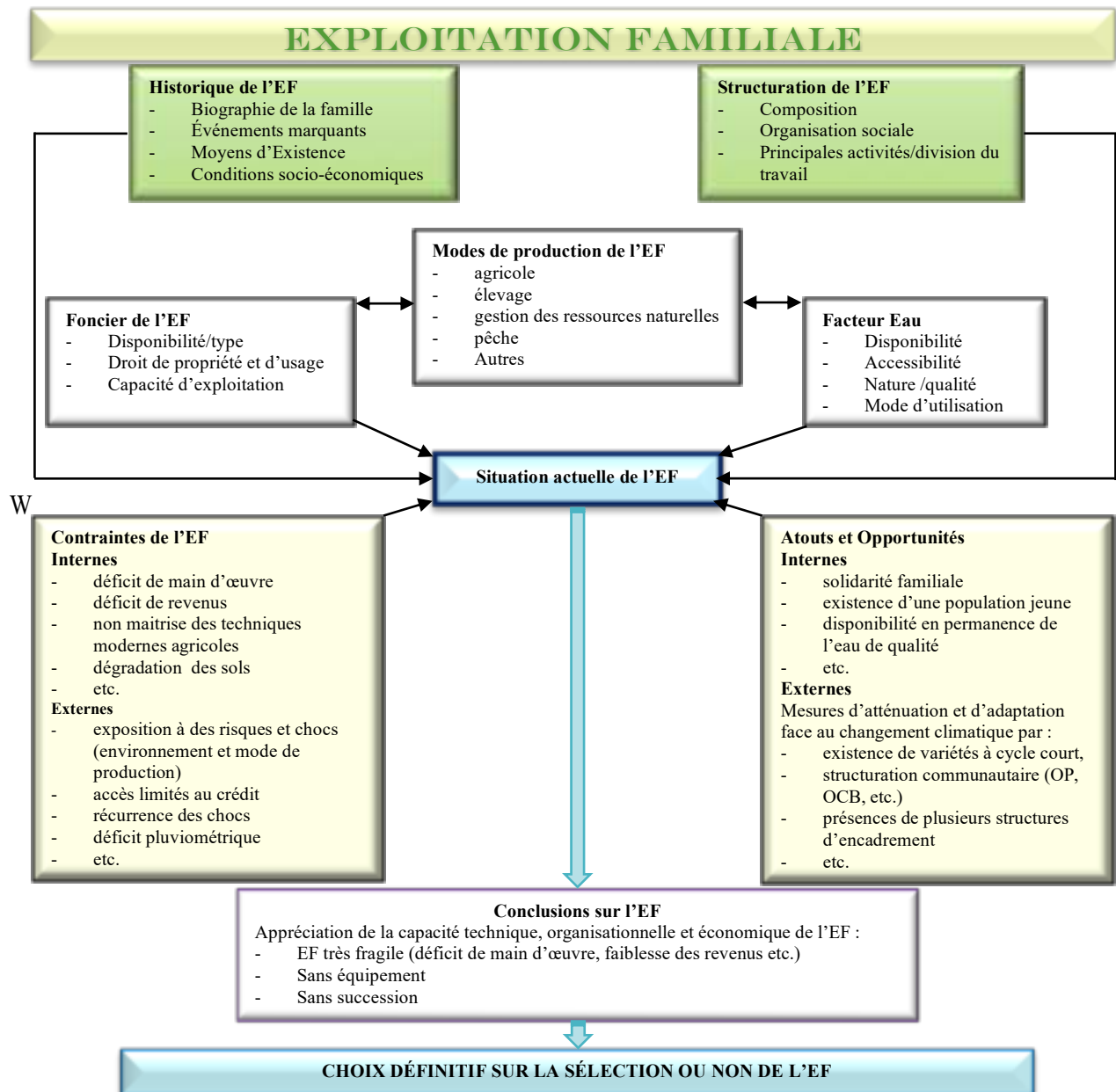
3.2. Processus de ciblage des ménages dans les terroirs

Au niveau des terroirs, le processus de ciblage des ménages vulnérables à l'insécurité alimentaire va s'appuyer sur la combinaison des données croisées issues du Registre National Unique (RNU) et de la base de données du SE-CNSA sur les populations en insécurité alimentaire.

L'identification des ménages vulnérables dans les quartiers ou villages sera effectuée par une assemblée locale, dont les résultats devraient être validés par les conseils communaux, en présence des préfets ou sous-préfets. Les listes issues du ciblage comporteront tous les éléments nécessaires à l'identification du ménage : les prénom(s) et nom du chef de ménage, le statut du chef de ménage (homme ou femme), le numéro de carte nationale d'identité du chef de ménage, la taille du ménage et un numéro de téléphone fonctionnel appartenant à un membre du ménage.

Suite à ce processus, il sera déroulé l'étape d'identification et d'analyse des EF conformément au schéma présenté dans le point suivant.

3.3. Étapes d'identifications et d'analyse de l'EF



Cette phase de collecte d'informations sur les ménages constitue une étape clef dans le processus de mise en œuvre des EFR; car elle permet entre autres de faire un diagnostic et une analyse approfondie des caractéristiques des EF, mais aussi une justification des choix à opérer lors de la sélection finale des bénéficiaires EF à enrôler dans la mise en œuvre des NTR.

3.4. Présentation d'un modèle intégré d'EFR (Coûts et avantages)

Pour renforcer la résilience des populations vulnérables de manière durable, il est proposé dans ce qui suit un modèle d'Exploitation Familiale Résiliente pour les ménages sélectionnés associant plusieurs types de productions à forte valeur ajoutée. L'EFR affiche un double objectif : d'une part, elle procure une gamme diversifiée de produits alimentaires indispensables à la consommation des ménages; et d'autre part, apporte par la commercialisation des productions, des revenus conséquents permettant la satisfaction des autres besoins sociaux. Ces avantages comparatifs de l'EFR participent clairement à la sécurisation des moyens d'existence et au renforcement durable de la sécurité alimentaire des ménages. A cet effet, un descriptif des

éléments constitutifs de l'investissement de base d'une EFR (1 ha : 100 x 100 m) est établi ci-dessous avec en plus le business modèle de la ferme intégrée :

☛ Description des composantes de l'EFR :

- ☛ un puits ou un point de captation d'eau
- ☛ un dispositif complet de pompage alimenté par énergie solaire
- ☛ un support en béton supportant un réservoir de 2 m³
- ☛ un dispositif d'irrigation par goutte à goutte, par aspersion ou à la raie
- ☛ un périmètre maraîcher, arboricole,
- ☛ un poulailler
- ☛ un bassin piscicole de 100 m³
- ☛ une clôture grillagée sur un (1) hectare

☛ Définition du business model de l'EFR :

Composition du kit pour 1 ha						
N°	Descriptif	Unité	Quantité	P.U	Montant	
Infrastructures						
1	Puits	Un	1	1 500 000	1 500 000	
2	Support de réservoir en béton	Un	1	300 000	300 000	
3	Construction poulailler	Un	1	300 000	300 000	
4	Bassin piscicole	Un	1	1 000 000	1 000 000	
5	Enclos bovins	Un	1	200 000	200 000	
6	Enclos ovins	Un	1	150 000	150 000	
7	Clôture grillagée (100x100)	Ml	250	4 500	1 125 000	
8	Préparation du sol	Ha	1	50 000	50 000	
Sous total					4 625 000	
Equipements						
9	Réservoir d'eau 2 m ³	Un	1	300 000	300 000	
10	Pompe & Panneaux solaires complet	Kit	1	3 500 000	3 500 000	
10	Bâche polyéthylène 8m & 120	Ml	8	2 500	20 000	
11	Tuyauterie & gaines + accessoires	Mt	1	500 000	500 000	
12	Matériel & outillage agricole	Un	1	100 000	100 000	
13	Transport matériel	Un	1	100 000	100 000	
Sous total					4 520 000	
Charges opérationnelles						
Elevage						
13	Alevins de tilapia	Un	3500	100	350 000	
14	Poules fermières de ponte de 75-90 j	Un	20	5 000	100 000	
15	Coqs fermiers de lignée pondeuse	Un	2	6 000	12 000	
16	Genisse reproductrice	Un	2	150 000	300 000	
17	Brebis	Un	3	75 000	225 000	
18	Bélier	Un	1	100 000	100 000	
Sous total					1 087 000	
Aliments						
19	Sac de maïs (50kg) ou ration volaille	Un	5	16 000	80 000	
20	Ration pour alevins 42% protéines	Kg	3150	650	2 047 500	
22	Aliment ruminant d'appoint+semence fourragere	Kit	1	70 000	70 000	
23	Produits vétérinaires (élevage et pisciculture)	Kit	1	100 000	100 000	
Sous total					2 297 500	
Intrants de production						
24	Compost mûr	T	3,5	50 000	175 000	
25	Plants fruitiers et natifs	Un	2,8	4 000	11 200	
27	Semences légumes	Un	1	151 300	151 300	
28	Produits phytosanitaires	Lot	1	75 000	75 000	
29	Fertilisants naturels	T	0,75	400 000	300 000	
30	Transport	Lot	1	62 500	62 500	
31	Autres frais	Lot	1	75 000	75 000	
Sous total					850 000	
TOTAL Kit					13 379 500	

A – Estimation des coûts de production

1 – Estimation des coûts de production de l'exploitation agricole					
Rubriques	Patate	Oignon	Piment	Autres (maraichers et arboricoles)	Total
Coûts (milliers) F CFA					
Préparation du sol	25,00	12,50	12,50	12,50	62,50
Semences	25,00	50,00	50,00	50,00	175,00
Fertilisants + Compost	100,00	100,00	100,00	100,00	400,00
Produits phytosanitaire	12,50	12,50	25,00	25,00	75,00
Transport	25,00	12,50	12,50	12,50	62,50
Frais généraux	12,50	12,50	25,00	25,00	75,00
Totaux	200,00	200,00	225,00	225,00	850,00
Rendement	15,00	15,00	10,00	10,00	50,00
Production	3,75	7,50	2,50	2,50	16,25
P.V.T	75,00	100,00	300,00	300,00	775,00
C.A	562,50	750,00	1 500,00	1 500,00	4 312,50
Marge	362,50	550,00	1 275,00	1 275,00	3 462,50

N°	Rubriques	Montant en FCFA
2 – Estimation des coûts de production de l'exploitation piscicole		
1	Achat d'alevins	350 000
2	Aliments	2047 500
3	Produits vétérinaires	50 000
Coût total		2 447 500
3 – Estimation des coûts de production de l'exploitation avicole		
1	Achat de sujets	112 000
2	Aliments	80 000
3	Produits vétérinaires	20 000
Coût total		212 000
4 – Estimation des coûts de production de l'exploitation bovine et ovine		
1	Achat de sujets	625 000
2	Aliments (concentré semence fourragère)	70 000
3	Produits vétérinaires	30 000
Coût total		725 000
Total général (Etat récapitulatif des dépenses générales)		3 384 500

B – Estimation des prévisions de recettes

1 – Estimation des recettes de l'exploitation agricole					
Spéculations	0,5 ha	Rendement	Production/cycle	Prix de vente / kg	Recettes
Patate douce	1 250 m ²	1,875	3,75	200	750 000
Oignons	1 250 m ²	1,875	3,75	300	1 125 000
Piment	1 250 m ²	1,25	2,5	600	1 500 000
Autres potagers	1 250 m ²	31,25	0,0625	600	37 500
Total général			10,0625		3 412 500
2 – Estimation des recettes de l'exploitation piscicole					
Poisson	Production	P U / kg	Recettes		
Poisson	3500	1800	6 300 000		
Total général			3500	6 300 000	
3 – Estimation des recettes de l'exploitation avicole					
Animaux	Nombre	Prod œufs	P U	Recettes	
Poules fermières de ponte	10	5 760	75	432 000	
Coqs fermiers	2	-	-	-	
Recyclage volaille	12	-	6 000	72 000	
Total général				504 000	

C – Etat récapitulatif des recettes générales

Exploitations		Recettes (FCFA)	
Agricole		3 412 500	
Piscicole		6 300 000	
Avicole		504 000	
Total général		10 216 500	
Tableau récapitulatif			
N°	Rubriques	Dépenses	Recettes
A	Réalisation et installation du Kit		
1	Infrastructures	4 625 000	
2	Équipements	4 520 000	
	Sous total	9 145 000	
B	Coût de production		
1	Coût de production exploitation agricole	850 000	
2	Coût de production exploitation piscicole	2 447 500	
3	Coût de production exploitation avicole	192 000	
4	Coût de production exploitation bovine et ovine	745 000	
	Sous total	4 234 500	
	Total dépenses	13 379 500	
C	Recette de production		
1	Recette brute production agricole		3 412 500
2	Recette brute production piscicole		6 300 000
3	Recette brute production avicole		504 000
	Total recettes		10 216 500
	Marge brute d'exploitation		5 982 000
	Coût appui - conseil	430 000	
	Marge nette d'exploitation	5 552 000	

Toutefois, faudrait-il préciser que le modèle présenté ici constitue un prototype qui se veut modulable en fonction des caractéristiques de chaque terroir. Dans chaque terroir, l'accent sera mis de manière spécifique sur les principales productions de la zone et des conditions d'accès au marché pour assurer la commercialisation des produits issus de l'EFR.

3.5. Impacts sur la sécurité alimentaire et la nutrition

La mise en œuvre d'un tel système d'exploitation se basant sur l'intégration de plusieurs types de productions devrait contribuer significativement à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations bénéficiaires. Aussi, faudrait-il rappeler qu'il existe un lien de cause à effet réciproque entre la nutrition et la résilience.

▪ Impact sur la sécurité alimentaire



- L'amélioration de la production agricole favorisant une bonne disponibilité alimentaire.
- La diversification des cultures avec un respect des normes de production permettant une alimentation saine, variée et haute à teneur nutritionnelle.

- L'amélioration du pouvoir d'achat des ménages permettant l'accès aux autres produits de base nécessaire à leur consommation quotidienne.
- L'amélioration de la disponibilité alimentaire permettant une contribution à la constitution de la Reserve Alimentaire Locale (RAL).
- L'approvisionnement régulier et diversifié des cantines scolaires en produits alimentaires.

▪ Impact sur la Nutrition



- Le maraichage Nutritif permettra de réduire considérablement les carences en micro-nutriments observées grâce aux apports des fruits et légumes en Vitamine A, en Fer et voir même plus : Vitamine C, Zinc et d'améliorer la diversité alimentaire des enfants et des ménages.
- La Pisciculture et l'aviculture pour l'apport des micro-nutriments comme le fer, vitamine A, les acides aminés essentiels pour la croissance des enfants
- L'embouche bovine ou ovine et génisse pour la production laitière sont essentielles dans l'alimentation des ménages de part leur apports en micro nutriment

En somme un tel système permet de réduire considérablement la prévalence de la malnutrition dans les terroirs concernés et d'améliorer la diversité alimentaire des enfants, femmes enceintes et allaitante particulièrement et du ménage en général.

CHAPITRE 4 : CADRE DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Schéma organisationnel

Pour les procédures et méthodes de mise en œuvre des interventions, la démarche participative et inclusive sera appliquée et privilégiée.

La stratégie de mise en place des EFR nécessite de mettre l'accent sur les principes de base suivants :

- le village comme unité de référence pour la planification ; il sera considéré à la fois comme espace géographique spécifique et comme entité locale de prise de décision ;
- la stratégie « d'avancée spatiale » sera axée en priorité sur la couverture des zones structurellement vulnérables;
- la recherche systématique de partenariat complémentaire et de synergie avec les opérateurs locaux du développement, avec les autres projets et ONG œuvrant dans le même village;

L'organisation générale et les responsabilités des intervenants se présentent du niveau communautaire, au niveau central, comme suit :

- au niveau communal les informations sur les EF sont collectées et analysées par les Bureaux Régionaux de Sécurité Alimentaire avec l'appui des services techniques qui apportent des avis sur leur éligibilité au projet des EFR;

- au cours d'un Comité Départemental de Sécurité Alimentaire (CDSA), ces informations sont partagées et validées en relations avec les spécificités locales, l'arbitrage sur la répartition des quotas au niveau communal effectué.

Au niveau central, l'ensemble des informations validées par le niveau départemental sont consolidées par un comité technique national chargé de la coordination du programme des NTR. Un arbitrage est fait sur l'allocation des ressources destinées au financement des EFR en fonction des dotations émanant de l'Etat et/ou de ses partenaires.

4.2. Développement de partenariat

Dans le cadre de la mise en œuvre des EFR, il serait opportun d'initier des partenariats stratégiques avec une pluralité d'acteurs dont leurs missions peuvent contribuer à la réalisation de ces EFR dans l'objectif de les rendre plus durables. Ces acteurs institutionnels peuvent être les administrations nationales et régionales (Ministères et services techniques), les PTF, les ONG, etc

Parmi ceux-ci, des actions spécifiques seront mise en œuvre avec des structures spécialisées notamment : ANA, ANIDA, ANCAR, BFPA, CNDT, etc.; et dont leurs interventions porteront essentiellement sur trois axes majeurs: réalisations des infrastructures, formation et accompagnement, mobilisation sociale, etc.

Dans la phase de réalisation concrète des EFR, l'Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole (ANIDA) sera considérée comme maître d'ouvrage délégué, au regard de sa mission principale qui consiste à promouvoir le développement d'une agriculture moderne, diversifiée, basée sur la maîtrise de l'eau et pourvoyeuse d'emplois durables pour les jeunes.

Pour ce qui concerne les formations et l'accompagnement technique, l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) apportera des services d'appui-conseils aux EFR; le BFPA contribuera au renforcement des capacités techniques des EFR et des UMSA; tandis que l'ANA interviendra dans la gestion organisationnelle et le suivi technique des bassins piscicoles installés au sein des EFR.

Par ailleurs, dans la stratégie de mobilisation sociale et d'appropriation du projet de développement des EFR par les acteurs locaux, une collaboration particulière sera menée avec la Commission Nationale du Dialogue des Territoires (CNDT) dont les objectifs majeurs consistent, entre autres, à promouvoir les Groupements d'intérêt communautaire, faciliter la constitution des groupements territoriaux ou pôles territoires, faciliter les relations entre collectivités territoriales afin d'améliorer la concertation entre acteurs territoriaux etc. La mise en œuvre de ce partenariat prendra en compte les programmes collaboratifs dans le cadre des Plans d'Investissements Communaux (PIC).

En sus de ces partenariats stratégiques avec les structures étatiques, des protocoles spécifiques seront noués avec les ONG nationales et internationales, Universités et/ou Ecoles de formation, les OPF, etc...; dans l'objectif de couvrir l'ensemble des besoins, d'apporter un conseil de proximité et un service de qualité aux EFR.

4.3. Planification opérationnelle

Dans la planification des activités prévues dans le processus de mise en œuvre des EFR, un document de travail sera élaboré annuellement de manière participative et inclusive en prenant en considération l'ensemble des préoccupations de chaque acteur concerné et les besoins spécifiques exprimés par les bénéficiaires. Le plan d'actions qui en découle s'appuiera également sur l'exploitation des différentes données collectées auprès des EF et des différentes parties prenantes.

Pour y parvenir, un guide méthodologique sera élaboré et partagé avec l'ensemble des acteurs pour servir de base de travail aux équipes de terrain et à l'équipe de coordination. Ce guide adoptera également une démarche pédagogique pour assurer :

- une sensibilisation efficace et appropriée sur le pourquoi et les objectifs des EFR, les contraintes à lever, les solutions à apporter, les conditions de pérennisation, etc.;
- une utilisation judicieuse des supports visuels thématiques pour faciliter leur mise en pratique par les exploitants et l'animation sociale par les équipes techniques ;
- une bonne communication entre les acteurs territoriaux et les exploitants leaders locaux permettant une meilleure appropriation des bonnes pratiques de résilience ;
- une bonne formation des différents acteurs par des échanges d'expériences réussies pour un meilleur transfert de compétences sur leurs terroirs respectifs et assurer les conditions de pérennité de leur système d'exploitation.

Par ailleurs, il est à noter qu'au niveau de chaque département, un plan d'action annuel sera élaboré, suivi périodiquement et évalué à travers un dispositif local composé des différentes parties prenantes.

Ces activités de suivi permettront d'identifier les dysfonctionnements, les limites et contraintes, les solutions et innovations appropriées à apporter; mais aussi permettra de capitaliser sur le processus de développement des EFR pour assurer une meilleure réussite du Projet des NTR.

CHAPITRE 5 : SUIVI ET EVALUATION

Le suivi et l'évaluation s'effectueront de manière participative avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de mise en place des EFR. Le suivi portera essentiellement sur le niveau d'exécution des activités et les ajustements nécessaires à apporter face aux difficultés rencontrées ; tandis que l'évaluation sera axée sur les résultats obtenus sur les différentes phases d'implémentation des EFR et relativement à l'atteinte de l'objectif global et des objectifs spécifiques.

Les données seront collectées à des fréquences déterminées en fonction de l'évolution des activités inscrites dans la planification et les indicateurs retenus dans le cadre logique. Le SECNSA en relation avec l'ensemble des acteurs concernés devra procéder à l'analyse des risques et hypothèses pour mettre en place des plans d'atténuation ou de mitigation. La mise en œuvre de ces plans devra faire l'objet d'un suivi rigoureux et les étapes d'évaluation permettront d'apprécier la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'impact et la durabilité des EFR.

5.1. Types de suivi et procédures

(i). Le **suivi technique** : concerne l'exécution des activités et le suivi des indicateurs de réalisation. Il porte sur :

- ⇒ le niveau d'avancement des activités et les résultats obtenus par rapport au calendrier prévu et aux indicateurs prévus.
- ⇒ l'identification et l'appréciation des facteurs affectant l'avancement des activités.
- ⇒ l'identification des mesures à prendre pour éliminer ou minimiser les problèmes qui entravent l'exécution des activités, des personnes qui doivent les prendre en compte et du calendrier de leur mise en œuvre.

(ii). Le suivi financier permet :

- ⇒ d'assurer la conformité des réalisations en fonction des coûts et budgets alloués aux activités des EFR.
- ⇒ d'établir des critères d'efficacité des EFR à l'aide de ratios de charges récurrentes ou de ratios de performance financière.

(iii). Le suivi administratif permet :

- ⇒ de suivre la gestion des conventions de financement entre le SE-CNSA et les agences locales d'exécution, tant sur le respect des procédures que sur l'utilisation des fonds.
- ⇒ de gérer les contrats avec les sous-traitants, depuis la passation de marchés (consultation ou appel d'offres) jusqu'à la clôture du contrat.

(iv). Le Suivi socio-organisationnel concerne

- ⇒ les structures impliquées et la représentativité des bénéficiaires associés à la programmation, à l'exécution, au suivi et à l'évaluation des EFR.

5.2. Contrôles périodiques de mise en œuvre

Les contrôles périodiques s'intéressent aux différentes étapes d'avancement de la mise en œuvre des EFR. Ils permettent de disposer de données en temps réel pour préparer les évaluations à venir et répondre aux contraintes inattendues durant la mise en œuvre des EFR. Les contrôles périodiques portent sur les aspects suivants :

- évaluation du plan de démarrage ;
- vérification de l'évolution des travaux réalisés par les prestataires ;
- vérification du respect du calendrier/chronogramme des activités ;
- vérification de l'exactitude des réalisations signalées dans les rapports périodiques précédents ;
- identification des difficultés rencontrées dans l'exécution des EFR;
- propositions sous forme de recommandations pour apporter des améliorations ou des solutions pour garantir la bonne exécution de la composante EFR.

5.3. Organisation des missions de contrôle périodique

Dans la phase de mise en œuvre des EFR, des missions de contrôle seront organisées dont leur périodicité et leur durée connues à travers une planification annuelle impliquant l'ensemble des acteurs concernés : le SE-CNSA, les représentants de partenaires concernés (Ministères sectoriels, Agence de l'État, PTF, Institutions internationales, ONGs).

L'organisation de ces missions incombe au SE-CNSA qui est chargé de :

- élaborer les termes de référence ;
- prendre contact avec les Ministères sectoriels pour désigner son/ses représentant(s) ;
- préparer la mission de suivi ;
- superviser la rédaction du rapport de mission ;
- organiser la restitution au SE-CNSA avec les parties prenantes.

Les TDR constitueront le document de référence des différentes missions de contrôle périodique. Ils doivent être élaborés en prenant en considération les éléments suivants : contexte de la mission, objectif et résultats attendus, opérations ou actions à mener, chronogramme, acteurs concernés, budget, etc....

5.4. Critères de suivi et de l'évaluation

Un ensemble de critères de suivi et de l'évaluation sera conçu de manière participative et inclusive, pour suivre et évaluer les performances globales des interventions de la composante EFR. Le tableau suivant donne des indications sur les activités de suivi et de l'évaluation :

Niveau du cadre logique	Type d'informations	Périodicité de collecte	Critères
But	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Changement de développement substantiel, spécifique au secteur de la sécurité alimentaire ☞ Mesures basées sur les tendances, peut être celles des indicateurs sectoriels clés 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Fin de mise en œuvre de 90 000 EFR ☞ Ex-post 	<p>DURABILITE <i>(maintien des avantages générés)</i></p> <p>IMPACT <i>(influence sur le contexte, l'environnement)</i></p>
Objectifs spécifiques	Changement réaliste et soutenable de la situation des bénéficiaires, spécifiques aux interventions	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Mi-parcours ☞ Fin de mise en œuvre des 90 000 EFR 	<p>PERTINENCE <i>(faire correspondre les objectifs aux besoins des bénéficiaires)</i></p>
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Mesures quantitatives et qualitatives des progrès physiques dans les services fournis ☞ Ratios sur les coûts, ratios de performance intrants/extrants ☞ Comparaisons des réalisations actuelles à celles prévues 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Trimestrielle ☞ Annuelle 	<p>EFFICACITE <i>(réalisation des objectifs)</i></p> <p>EFFICIENCE <i>(conversion des ressources de façon économe)</i></p>
Activités	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Mesures basées sur le calendrier des activités ☞ Comparaisons des dates de démarrage et clôture (prévues et actuelles) ☞ Variations par rapport au calendrier prévisionnel 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Hebdomadaire ☞ Mensuelle 	<p>ECONOMIQUE <i>(assurer une meilleure relation entre les coûts, la qualité et le temps)</i></p>
Coûts	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Mesures basées sur le budget de mise en œuvre des EFR ☞ Comparaisons de la situation actuelle à celle planifiée ☞ Analyse des contributions du gouvernement, des donateurs et des bénéficiaires ☞ Analyse coût-variance 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Hebdomadaire ☞ Mensuelle 	

REPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



Un Peuple - Un But - Une Foi

—
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU
GOUVERNEMENT



Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire
Point E, Rue de Fatick x Bd du Sud, Immeuble Abdoulaye Seck, 3ème étage
Dakar, BP 27 161, Tel: + 221 33 865 30 35, mail: secnsa@secnsa.sn

© Juillet 2019